



**Nos partenaires**  
Chambre d'Agriculture, exploitants agricoles, acteurs du territoire, collectivités locales, JA, CAB72, CIAP, CIVAM, Pôle Emploi, Mission Locale, Région PDL, Fonds Social Européen...

### DUREE

15h  
d'accompagnement individuel en présentiel et/ou à distance.

Accès aux ressources pédagogiques (ouvrages techniques, référentiels, périodiques, ...) du centre de formation.

### TARIFS

Nous consulter.

Rémunération et financement : selon votre statut, vous pouvez bénéficier d'une rémunération et d'une prise en charge financière des frais de prestation. ATTENTION : des délais nous sont imposés selon les demandes de prises en charge financières - Merci de nous contacter le plus en amont possible pour la mise en œuvre du dossier de financement.

### HANDICAP

Toute l'équipe dont un référent handicap est à votre écoute pour mettre en œuvre les conditions d'accueil adaptées à votre situation.



AgroCampus  
CFPPA La Germinière 72700 Rouillon

Secrétariat : 02 43 47 07 54

cfppa.rouillon@educagri.fr

[www.agrocampus-lagerminiere.fr](http://www.agrocampus-lagerminiere.fr)

Contact : Valérie Toulin

## Accompagnement VAE Validation des acquis de l'expérience

### OBJECTIFS DE L'ACCOMPAGNEMENT

Démontrer vos compétences : vous allez vous préparer à la rédaction d'un dossier de validation et à l'entretien avec le jury. Vous choisirez et relaterez dans ce dossier de validation des expériences qui valorisent vos compétences en fonction du diplôme visé.

### PUBLIC ET PRE-REQUIS

Toute personne engagée dans la vie active, quel que soit son statut : salarié (en CDD, CDI, intérim), non salarié (exploitant agricole, artisan, commerçant, travailleur indépendant...), agent public (titulaire ou non), demandeur d'emploi (indemnisé ou non)...

#### PRÉREQUIS :

- justifier d'expérience significative (en continu ou non) en rapport direct avec la certification visée.
- avoir obtenu sa notification de recevabilité administrative de la DRAAF.

### MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT

Un **entretien conseil** (gratuit et ne faisant pas partie des 15 h d'accompagnement) est possible tout au long de l'année sur les périodes d'ouverture, informe le candidat sur les procédures de la VAE. Il permet de vérifier si le candidat relève bien de ce type de validation, et de l'orienter sur la ou les qualifications adaptées à sa situation.

L'accompagnement peut se mettre en place après une démarche préalable de demande d'inscription auprès de la DRAAF SRFD via un dossier de demande de recevabilité à la VAE ([CERFA N°12818\\*02](#)).

La **prestation d'accompagnement** : de la définition du projet jusqu'aux épreuves de validation devant le jury. L'accompagnement est un appui méthodologique vous permettant de repérer et décrire les activités développées au cours des expériences vécues, de les rapprocher du référentiel de la certification visée pour élaborer le dossier de validation. L'accompagnement alterne des phases d'entretien avec l'accompagnateur et de travail personnel.

- 1 - Mise en place d'un échéancier
- 2 - Aide à l'appropriation du dossier de validation
- 3 - Présentation du référentiel du diplôme visé
- 4 - Exploration des expériences
- 5 - Rédaction progressive du dossier
- 6 - Préparation à l'entretien avec le jury
- 7- Entretien post-jury, à votre demande : - en cas de validation totale (obtention de la certification) : débriefing et suite du projet professionnel. - en cas de validation partielle ou d'absence totale de validation : débriefing, travail sur l'acceptation du résultat et aide à l'orientation pour la suite du projet de certification.

NB : en aucun cas, l'accompagnement ne consistera à écrire le dossier de VAE à la place du ou de la candidat(e). L'accompagnateur s'engage sur un appui méthodologique et non sur le résultat de la validation.

### ACCOMPAGNEMENT PAR UNE PERSONNE RÉFÉRENCÉE PAR LE MINISTÈRE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE

L'accompagnateur détient l'expertise de l'écoute, du conseil, des référentiels et de la démarche de VAE. Il a accès aux outils de travail du jury et peut mobiliser des experts dans différents secteurs professionnels.

Règlement intérieur et Conditions Générales de Vente sur [www.agrocampus-lagerminiere.fr](http://www.agrocampus-lagerminiere.fr)